

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 19 janvier 2016** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

Absent : monsieur Normand Pigeon, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H34

2016-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

7.1 Élimination des sacs de plastique à usage unique;

7.2 Autorisation de dépense – abattage d'arbres;

7.3 Annulation d'une facture de taxes de surplus d'eau pour le 1847, boulevard Don-Quichotte;

7.4 Annulation du constat d'infraction no N15-085.

ADOPTÉE

2016-01-02 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2015

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2015, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2015, avec la correction suivante :

À la résolution numéro 2015-12-330 : la date du 9 novembre est remplacée par le **8 novembre** dans le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016.

ADOPTÉE

2016-01-03 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES (1, 2 ET 3) DU 15 DÉCEMBRE 2015

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances extraordinaires (1, 2 et 3) du 15 décembre 2015, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires (1, 2 et 3) du 15 décembre 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-01-04 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois de décembre 2015, au montant de **105 739,45 \$**.

ADOPTÉE

2016-01-05 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois de décembre 2015, au montant de **976 656,91 \$**.

ADOPTÉE

2016-01-06 AUTORISATION DE PAIEMENTS – QUOTE-PARTS ET SERVICES DE PLUS DE 10 000 \$

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'autoriser les paiements suivants pour l'année 2016 :

QUOTE-PARTS :

- Agence métropolitaine de transport (AMT) (Fonds d'immobilisations): **133 880 \$**
- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM): **223 814,63 \$**
- Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC): **751 956 \$**

SERVICES :

- Ville de Pincourt (traitement des eaux usées): **116 417 \$**
- Ville de L'Île-Perrot (pompiers et premiers répondants): **664 696 \$**
- Ville de L'Île-Perrot (eaux usées du parc industriel année 2015): **19 516 \$**

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

2016-01-07 AUTORISATION DE PAIEMENTS – CONTRATS LOGICIELS INFORMATIQUES – ANNÉE 2016

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser les paiements pour les contrats de service des logiciels suivants :

- ACCEO Solution pour le logiciel financier : **18 150 \$** plus taxes;
- PG Solution pour le Gestionnaire municipal (logiciel pour l'urbanisme et les travaux publics) et ACTIVITEK (logiciel loisirs) : **24 405 \$** plus taxes.

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires 1-02-132-00-415, 1-02-611-00-415 et 1-02-711-00-415.

ADOPTÉE

2016-01-08 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTES DE TRAVAIL PERSONNEL-CADRE DE LA VILLE

Considérant que la Ville doit procéder à l’approbation et à la signature de nouvelles ententes de travail avec les membres de son personnel-cadre, notamment mesdames Josiane Asselin, Guylaine Lauzon, Stéphanie Martin, Catherine Fortier-Pesant, Isabelle Roy, Mélissa Arbour-Lasalle et Pauline Limoges et messieurs Luc Tessier, Alain Leduc, Éric Leclerc et Éric Duchesneau.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d’approuver les ententes de travail avec les membres du personnel-cadre nommés ci-avant, aux salaires et conditions entendus. Il est également résolu d’autoriser la directrice générale à signer les ententes de travail avec ces personnes.

ADOPTÉE

2016-01-09 APPEL D’OFFRES GT2016-01 – ACHAT D’UN CAMION 6 ROUES NEUF

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres pour l’achat d’un camion 6 roues neuf;

Considérant que suivant cet appel d’offres, 4 soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 janvier dernier;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de ces soumissions.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d’octroyer un contrat à **Phil Laroche Équipement Inc.** au montant de **149 745 \$** plus taxes applicables, pour l’achat d’un camion 6 roues neuf.

Qu’une somme additionnelle de 5 000 \$ soit utilisée pour défrayer les coûts d’immatriculation, du lettrage et de l’achat et installation d’une radio de communication.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans en 10 versements égaux à compter de l’année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-22-300-00-410.

ADOPTÉE

2016-01-10 DEMANDE DE REPORT – CONCORDANCE DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE AU SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT DE LA MRC

Considérant que le Plan métropolitain d’aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est entré en vigueur le 12 mars 2012;

Considérant que le Règlement 167-15-1 modifiant le Schéma d’aménagement de la MRC Vaudreuil-Soulanges à des fins de concordance avec le PMAD est entré en vigueur le 3 juillet 2015;

Considérant qu’en vertu de l’article 58 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, le conseil d’une municipalité doit, dans les six mois qui suivent l’entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance;

Considérant que le Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a adopté par voie de résolution à la séance du 10 novembre 2015, les avis de motion annonçant l'adoption des projets de règlements amendant son Plan d'urbanisme no 436 et son Règlement de zonage no 437;

Considérant que la rédaction de ces règlements de concordance est en cours;

Considérant que la Ville s'est fixé l'échéancier suivant pour l'adoption de ses projets de concordance :

9 février ou 8 mars 2016	Adoption des projets de règlements
12 avril 2016	Adoption des règlements

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement de présenter la demande de report pour l'exercice de concordance de la réglementation de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot au Règlement 167-15-1 modifiant le Schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges jusqu'au 12 avril 2016, soit la date d'adoption des règlements de concordance par la Ville.

ADOPTÉE

2016-01-11 EMBAUCHE DE PERSONNEL – DIRECTEUR INTÉRIMAIRE DES SERVICES TECHNIQUES

Considérant que la Ville requiert les services d'un directeur intérimaire des Services techniques.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Pascal Roy à titre de directeur intérimaire des Services techniques, à compter du 7 janvier 2016, aux salaire et conditions entendus. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer une entente de travail avec monsieur Roy.

ADOPTÉE

2016-01-12 AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDES DE CONSENTEMENT MUNICIPAL POUR INSTALLATIONS PAR DES ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATION

Considérant que des entreprises de télécommunication procèdent à des installations sur le territoire de la Ville;

Considérant que ces entreprises requièrent que la Ville, à titre de gestionnaire des emprises publiques, vérifie que ces installations n'entrent pas en conflit avec les infrastructures municipales et consente aux travaux.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser monsieur Pascal Roy, directeur intérimaire des Services techniques, à signer les formulaires de demande de consentement municipal soumis par des entreprises de télécommunication.

ADOPTÉE

2016-01-13 **OCTROI DE CONTRAT – CONSULTANTS EN DÉVELOPPEMENT ET EN GESTION URBAINE (CDGU) INC. – ÉTANCHÉISATION DU BASSIN D'EAU DU PARC DES ÉPÉRVIERES**

Considérant que la Ville souhaite octroyer un contrat pour des services professionnels dans le cadre des travaux d'étanchéisation du bassin à retenue d'eau permanente dans le Parc des Éperviers;

Considérant que la Ville a reçu une offre de services de la firme CDGU d'un montant de 11 500 \$ (plus taxes applicables) pour la confection des plans et devis et d'un montant 9 400 \$ (plus taxes applicables) pour la surveillance des travaux.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'octroyer un contrat à **Consultants en Développement et en Gestion Urbaine (CDGU) Inc.** au montant de **20 900 \$** (plus taxes applicables) pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux d'étanchéisation du bassin à retenue d'eau permanente dans le Parc des Éperviers.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-700.

ADOPTÉE

2016-01-14 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DES TROIS-LACS 2015-2016**

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'octroyer au **Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs** une subvention de **1 100 \$** pour le soutien à l'inscription de 4 patineurs de la Ville pour la saison 2015-2016.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2016-01-15 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – ASSOCIATION DE RINGUETTE LES 4 CITÉS 2015-2016**

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'octroyer à l'association **Ringuette 4 Cités** une subvention de **6 865 \$** pour le soutien à l'inscription de 24 joueuses de la Ville pour la saison 2015-2016.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2016-01-16 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L’INSCRIPTION – ASSOCIATION HOCKEY MINEUR DE L’ÎLE-PERROT 2015-2016**

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d’octroyer à l’association **Hockey mineur de L’Île-Perrot** une subvention de **54 300 \$** pour le soutien à l’inscription de 181 joueurs de la Ville pour la saison 2015-2016.

Que la Ville verse à l’organisme la différence entre la subvention accordée et ce qui lui est dû en date du paiement.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2016-01-17 **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L’INSCRIPTION – CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI – 2015**

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d’octroyer au **Club de gymnastique Gymini** une subvention de **6 615 \$** pour le soutien à l’inscription de 189 enfants de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération de l’année financière 2015 et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2016-01-18 **ADDENDA NO 1 – ENTENTE AVEC LE CENTRE NOTRE-DAME-DE FATIMA 2016-2018**

Considérant que le Centre Notre-Dame-de-Fatima possède des installations hivernales et offre des cours de ski de fond, ainsi qu’un service de camp de jour durant la relâche scolaire;

Considérant que la Ville subventionne l’accès de ses résidents aux installations hivernales du Centre et en partie leur inscription au programme de relâche scolaire et aux cours de ski de fond;

Considérant que le Centre demande de recevoir une portion de subvention suite à la prestation de ces services;

Considérant que l’échéance des paiements avait été prévue différemment dans l’entente initiale.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d’approuver une modification de la répartition des paiements tel qu’indiqué dans l’addenda no 1 à l’entente triennale 2016-2018 avec le Centre Notre-Dame-de-Fatima et d’autoriser la mairesse et la directrice générale à signer cet addenda pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

2016-01-19 **OCTROI DE CONTRAT – JUSTICE ALTERNATIVE DU SUROÎT ET COMITÉ JEUNESSE LA PRESQU'ÎLE – PROJET DU MUR DE GRAFFITIS AU PARC DES ÉPÉRVIER**

Considérant que la Ville veut faire installer un mur de graffitis dans le Parc des Éperviers;

Considérant que la Ville a reçu une offre de services de Justice Alternative du Suroît et du Comité jeunesse La Presqu'île et entend collaborer avec ces deux organismes pour la réalisation du projet.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'octroyer un contrat à **Justice Alternative du Suroît et Comité jeunesse La Presqu'île** au montant de **8 556 \$** plus taxes applicables pour la réalisation complète du projet.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-740.

ADOPTÉE

2016-01-20 **PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2016 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande d'aide financière en vertu du Programme Emplois d'été Canada 2016;

Que la trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tous les autres documents à cette fin;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à déboursier les coûts afférents à ce programme à même le budget d'opération et à imputer ces coûts au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

2016-01-21 **AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NO 2015-05-152 – ABRIBUS**

Considérant que par la résolution no 2015-05-152, la Ville mandatait le Conseil Intermunicipal de Transport de la Presqu'île (CIT) afin qu'il procède aux démarches requises pour l'obtention d'une aide financière pour l'acquisition de 2 abribus;

Considérant que par cette même résolution, la Ville confirmait au CIT son intention de procéder à l'acquisition des 2 abribus;

Considérant que la Ville a été informée récemment que les abribus devaient demeurer la propriété du CIT.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'amender la résolution no 2015-05-152 afin que la Ville confirme au CIT qu'elle accepte qu'il demeure propriétaire des 2 abribus qui seront installés sur le territoire de la Ville.

Que la Ville procède aux aménagements requis pour l'installation des 2 abribus et à l'entretien de ceux-ci une fois installés.

Que soit autorisée une dépense nécessaire pour les travaux d'aménagement préalables à l'installation des abribus et que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-300-00-330.

ADOPTÉE

2016-01-22 ÉLIMINATION DES SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Considérant que la Ville fait partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

Considérant que le 10 décembre 2015, la CMM demandait aux municipalités de son territoire d'adopter une résolution annonçant leur intention d'interdire l'utilisation de sacs de plastique à usage unique dans les commerces de détail, à compter du 22 avril 2018, Jour de la Terre.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'interdire à compter du **22 avril 2018**, sur le territoire de la Ville, l'utilisation des sacs d'emplettes à usage unique qui ne sont pas biodégradables, ou pleinement recyclables en fonction du plan d'action sur les sacs en plastique de la CMM.

ADOPTÉE

2016-01-23 AUTORISATION DE DÉPENSE – ABATTAGE D'ARBRES

Considérant que la Ville a du faire procéder, au cours de l'automne 2015, à l'abattage d'arbres, notamment de frênes affectés par l'agrile du frêne.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'autoriser une dépense au montant de **15 349,16 \$** incluant taxes pour l'abattage d'arbres effectué par **Les Entreprises Normand Mongrain**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-725-50-560.

ADOPTÉE

2016-01-24 ANNULATION D'UNE FACTURE DE TAXE DE SURPLUS D'EAU POUR LE 1847, BOULEVARD DON-QUICHOTTE

Considérant que lors de la facturation pour les surplus d'eau 2014, nous avons reconnu que la consommation supplémentaire du commerce situé au 1847, boulevard Don-Quichotte était due à un branchement incorrect des réfrigérateurs pour la période de juillet 2013 à juillet 2014 et que nous avons en conséquence appliqué la réglementation nous permettant de diminuer la facture de moitié;

Considérant que la facturation pour le surplus d'eau 2015 représente toujours le même problème de branchement en raison de la correction de branchement survenu en décembre 2014 et que la période de lecture de la consommation d'eau est de juillet 2014 à juillet 2015;

Considérant que le responsable a déjà acquitté les sommes en lien avec cette consommation.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'annuler la facture de taxe pour surplus d'eau du commerce sis au **1847, boulevard Don-Quichotte** pour la période du mois de juillet 2014 au mois de juillet 2015.

D'autoriser la trésorière à signer une quittance avec le responsable du compte, afin de reconnaître que la situation est désormais réglée quant au branchement du réfrigérateur.

ADOPTÉE

2016-01-25 ANNULATION DU CONSTAT D'INFRACTION NO N15-085

Considérant que la Ville a donné le constat d'infraction no N15-085 pour l'abattage d'arbres sans permis;

Considérant qu'il a été impossible pour la Ville de déterminer qui a procédé à l'abattage d'arbres.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement de requérir l'annulation et le retrait du constat d'infraction no **N15-085**.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de décembre 2015 de la Gestion du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-01-26 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement de lever la séance à 20h.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
